

## COMMANDE PUBLIQUE

### LE DISPOSITIF

L'ordonnance prévoit une adaptation des règles de procédure et d'exécution des contrats de la commande publique pendant la crise sanitaire.

Les règles de passation, de délais de paiement, d'exécution et de résiliation des contrats publics, notamment les règles relatives aux contrats de la commande publique.

### LE CADRE JURIDIQUE

**Ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020** portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

## PAIEMENT DES LOYERS, DES FACTURES D'EAU, DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

### LE DISPOSITIF

- Report des loyers commerciaux **(sans pénalité et/ou mise en œuvre de la clause résolutoire notamment)**
- Electricité et eau **(à solliciter auprès de chaque organe)**
- Mesures uniquement éligibles aux entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité.

### LE CADRE JURIDIQUE

**Ordonnance 2020-316 du 25 mars 2020** relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19

**Décret 2020-378 du 31 mars 2020** relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19